

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU JEUDI 10 DECEMBRE 2009

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX AU 01/01/10

Les tarifs sont revalorisés d'environ 2 % (arrondis) : voir tableau ci-joint.

CREATION D'UNE REGIE POUR PHOTOCOPIES ET ENVOIS DE FAX

Afin d'encaisser les produits des photocopies et des envois et réceptions de fax, il est institué une régie de recettes au service administratif de la Mairie. Les tarifs sont votés pour l'année 2010 : voir tableau ci-joint.

SITE INTERNET

Le Maire est autorisé à signer une convention, pour une durée de trois ans, avec la Société « Réseau des Communes » qui assurera, à titre exclusif, la conception, la réalisation, la maintenance et la régie publicitaire du site internet de la commune. Le coût de l'hébergement pour trois ans s'élève à 645 € HT.

REALISATION D'UN EMPRUNT DE 200 000 €

Après consultation des organismes bancaires, le Conseil décide de retenir la proposition du Crédit Agricole (taux fixe sur 15 ans).

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le Maire est autorisé à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse afin d'y intégrer les enfants de moins de 6 ans, avec effet au 1^{er} janvier 2009.

TRANSFERT DE COMPETENCES A LANNION TREGOR AGGLOMERATION

1) Compétence « élimination des déchets inertes » :

Depuis le 1^{er} janvier 2003, L.T.A. gère la compétence de la collecte des déchets ménagers. Les déchets inertes des particuliers et des petits professionnels sont gérés par les communes. Il est proposé aux communes de transférer cette compétence. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce transfert à Lannion Trégor Agglomération.

2) Compétence « tourisme » :

Le Conseil accepte également, à l'unanimité, la modification des statuts de la communauté d'agglomération en vue d'un office de tourisme structuré sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) gérant la baie de Lannion et la Lieue de Grèves.

SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Jean ROUXEL, Adjoint et Président du Syndicat du Léguer, a présenté les rapports sur les prix et la qualité de ces services, pour l'année 2008.

Les analyses régulières conduites par la DDASS et l'exploitant du réseau ont démontré la conformité de l'eau délivrée au robinet tant en ce qui concerne les paramètres micro-biologiques que physico-chimiques. 100 % des échantillons prélevés étaient conformes à la réglementation en vigueur.

Jean ROUXEL a ensuite fait un point sur la recherche en eau effectuée sur la commune de Trédrez-Locquémeau. En parallèle, une réflexion est lancée sur la réhabilitation de la ressource de Woas Wen à Ploulec'h, ce qui nécessiterait une protection renforcée du site.

En complément, les élus ont été informés de la décision prise par le comité syndical du Léguer, lors de sa dernière réunion du 24 novembre 2009, de ne pas relancer les procédures de renouvellement des contrats d'affermage actuels. Ces contrats qui arrivaient à échéance fin 2009 ont été prorogés d'un an, ceci en raison de l'étude de transfert de la compétence assainissement en cours à Lannion Trégor Agglomération. Les élus du Syndicat du Léguer se placent donc dans l'optique d'un transfert effectif au 1^{er} janvier 2011. L'étude comportera également un volet relatif à la compétence eau. Les collectivités qui en exprimeront le souhait pourraient ainsi en confier la gestion à Lannion Trégor Agglomération.

DEMANDES DE SUBVENTION

1) Voyage scolaire des élèves du CM2 :

Joëlle BOLLLORE, Adjointe aux Affaires Scolaires, a présenté aux conseillers le projet de voyage scolaire de la classe de CM2. Le Conseil, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 15 €/élève.

2) 4L Trophy 2010 :

Le Maire a présenté le projet de Benjamin MELIN, étudiant, qui souhaite réaliser le 4L Trophy 2010, du 18 au 28 février prochain. Cet évènement, le plus grand rassemblement étudiant européen, à but humanitaire, consiste à traverser le désert marocain à bord d'une Renault 4L, après avoir traversé la France et l'Espagne, soit plus de 6 000 km. Benjamin MELIN propose d'intervenir, à son retour, à l'école de Ploulec'h pour retracer son périple. Le Conseil décide de lui verser une subvention de 100 €. *(5 élus ont voté contre)*

QUARTIER DE SAINT LAVAN

Lors de la réunion publique, des habitants de ce quartier ont soulevé des problèmes de dénomination de rue et de sécurité au niveau du Calvaire de St Lavan. Une rencontre avec les riverains sera organisée au cours du mois de janvier.